



ARRETE MUNICIPAL

Objet : Autorisation de circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.417-10 et R.325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU le courrier en date du 05 mai 2026, de M. Bernard PRUDENT, correspondant au comité d'organisation de la course du LION 2026, sollicitant l'autorisation de traverser notre commune avec des véhicules sonorisés,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

Article 1

Madame le Maire de Châtenois-les-Forges autorise la circulation des voitures sonorisées sur la RD 437

**Dimanche 27 septembre 2026
de 8h30 à 13h00**

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Châtenois-les-Forges le 17 août 2026

Madame le Maire
Marie-Josée BAILLIF